

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

TARIFS DES PRESTATIONS RÉALISÉES PAR LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE DANS LE CADRE DE LYON FREE VTT, LYON URBAIN TRAIL ET RUN IN LYON

Le Maire de Caluire et Cuire,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé de fixer, dans les limites que le Conseil détermine, les tarifs des droits prévus au profit de la Commune n'ayant pas un caractère fiscal,

VU la délibération du conseil municipal n°2016-11 du 8 février 2016 fixant les tarifs pour les prestations réalisées par la Ville de Caluire et Cuire dans le cadre de Lyon Free VTT, Lyon Urbain Trail et Run In Lyon.

VU l'arrêté municipal du 28 décembre 2017 fixant les tarifs pour les prestations réalisées par la Ville de Caluire et Cuire dans le cadre de Lyon Free VTT, Lyon Urban Trail et Run in Lyon à compter du 1^{er} janvier 2018.

VU la délibération n° 2021-127 du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, autorisant le Maire à effectuer les relèvements de divers tarifs selon un coefficient d'augmentation appliqué aux tarifs 2021 de 1,015 avec un ajustement des arrondis éventuels compris entre 1 et 1,03.

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer les tarifs applicables aux prestations réalisées par la ville de Caluire et Cuire dans le cadre de Lyon Free VTT, Lyon Urban Trail et Run In Lyon à partir du 1^{er} janvier 2022.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Les tarifs aux prestations réalisées par la ville de Caluire et Cuire dans le cadre de Lyon Free VTT, Lyon Urban Trail et Run In Lyon sont définis comme suit :

	Tarifs 2022 en euros	
	Demi-journée	journée
Equipe de 4 policiers municipaux	632,00 €	1 367,00 €
1 à 50 barrières (intégrant le coût de la main d'œuvre)	211,00 €	
50 à 100 barrières	526,00 €	
100 à 150 barrières	1 156,00 €	
Autres équipements de signalisation à l'unité (panneaux directionnels, de stationnement)	10,60 €	

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Caluire et Cuire et Madame la Trésorière Principale de Rillieux-la-Pape, comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône. Il sera également publié et affiché.

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 414 nature 758.

ARTICLE 4

Ces tarifs sont applicables à partir du 1er janvier 2022.



Caluire et Cuire, le
Le Maire,
Philippe COCHET

23 DEC. 2021

AFFICHÉ LE
PRÉFECTURE DU RHÔNE
TÉLÉTRANSMIS LE
EXÉCUTOIRE LE
LE MAIRE,